



NCLEX : Une étape vers la prestation de soins sécuritaires

Qu'est-ce que le NCLEX?

Le National Council Licensure Examination (NCLEX) est un examen d'autorisation/d'immatriculation infirmière qui évalue les compétences que les infirmières doivent posséder au début de leur carrière.

Qui doit faire cet examen?

Quiconque veut obtenir l'autorisation d'exercer la profession infirmière au Canada doit réussir à l'examen NCLEX (pas au Québec) et satisfaire à d'autres exigences pour devenir membre d'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.

Pourquoi avons-nous besoin d'un examen?

Au final, nous avons besoin d'un examen pour assurer la sécurité des patients. En tant qu'organismes de réglementation de la profession infirmière du Canada, les membres du CCORPI ont la responsabilité de s'assurer que l'autorisation d'exercer est accordée uniquement aux personnes qui démontrent qu'elles ont la capacité d'appliquer des connaissances infirmières et de fournir des soins sécuritaires.

Qu'est-ce que l'examen évalue?

L'examen évalue si la personne possède les connaissances, l'aptitude et le jugement nécessaires pour fournir des soins sécuritaires au public. Par exemple, l'examen nous indique si la personne est en mesure d'évaluer les changements dans les signes vitaux et d'y réagir, d'effectuer une évaluation de la santé complète, d'évaluer si un client a besoin d'un traitement contre la douleur, de faire les calculs nécessaires pour assurer une administration sécuritaire de médicaments, ainsi que de maintenir la confidentialité des renseignements et de protéger la vie privée des clients. L'examen n'évalue pas la connaissance d'un système de soins de santé, de faits historiques ou de législation en particulier.

Comment l'examen a-t-il été élaboré?

Le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) a élaboré le NCLEX pour avoir un examen qui satisfait aux critères psychométriques, est juridiquement défendable et reflète la pratique infirmière actuelle. Des infirmières canadiennes des 10 provinces et territoires qui utilisent l'examen ont participé à l'élaboration du NCLEX actuel. Leur participation à sa révision se poursuivra pour assurer un examen qui répond aux besoins des organismes de réglementation. Ces provinces et territoires ont commencé à utiliser le NCLEX en janvier 2015.

Est-ce que des infirmières enseignantes participent aux révisions de l'examen?

Non, car les personnes qui révisent l'examen ont accès aux questions d'examen. L'intégrité de l'examen, qui est cruciale, serait compromise si des enseignantes qui enseignent actuellement avaient accès aux questions. Par contre, des infirmières qui ont une expérience pédagogique antérieure participent aux révisions de l'examen.

Qui administre l'examen?

Le NCLEX est administré par le NCSBN, qui a fait ses preuves dans l'élaboration d'examens adaptatifs informatisés. Le portail de l'examen est administré par le fournisseur de l'examen informatisé, Pearson VUE.

S'agit-il d'un examen américain?

Le même examen NCLEX-RN est utilisé pour l'admission à la profession infirmière au Canada et aux États-Unis. Même si l'examen a été élaboré à l'origine par le NCSBN, il évalue les compétences jugées nécessaires pour qu'une infirmière de niveau débutant soit en mesure de fournir des soins sécuritaires. Il n'évalue pas la connaissance d'un système de soins de santé, de faits historiques ou de législation en particulier. Des représentantes canadiennes participent à chaque étape des processus de révision multicouche continus. Chaque nouvelle question est administrée sous forme de question de prétest aux candidates et candidats qui font le NCLEX. Grâce à ce processus rigoureux, on s'assure que le NCLEX ne contient aucun biais qui pourrait nuire à la réussite à l'examen des candidates et candidats canadiens.

Comment évaluait-on les candidates et candidats auparavant?

Les candidates et candidats devaient faire l'Examen d'autorisation infirmière au Canada (EAIC), un examen papier offert trois fois par année par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Pourquoi avons-nous changé d'examen?

Les organismes de réglementation de la profession infirmière du Canada ont la responsabilité de veiller à ce que l'autorisation d'exercer soit accordée uniquement aux personnes qui montrent qu'elles ont la capacité d'appliquer les connaissances infirmières nécessaires pour fournir des soins sécuritaires. Nous examinons régulièrement les processus pour nous assurer que c'est bien le cas de façon à déterminer l'approche qui est la plus accessible, la plus équitable et la plus efficace. Le NCLEX répond à notre exigence d'avoir un examen valide, sécurisé, qui satisfait aux critères psychométriques et qui répond aussi aux besoins des personnes qui font l'examen, comme l'accès à l'examen toute l'année et l'obtention des résultats plus rapidement.

Comment les candidates et candidats francophones réussissent-ils comparativement aux anglophones?

Le nombre de personnes qui ont fait l'examen en français est encore trop faible pour donner des données fiables. Cependant, les données que nous avons semblent indiquer que la traduction française du NCLEX-RN donne lieu à des résultats similaires à la version anglaise en ce qui concerne le temps de réponse moyen et les tendances dans les réponses.

Que fait-on pour s'assurer ce que les étudiantes et étudiants ont accès aux ressources nécessaires pour faire l'examen?

Une formation infirmière suivie au Canada devrait préparer l'étudiante ou l'étudiant au NCLEX puisque l'examen évalue les compétences convenues et établies par les organismes de réglementation du Canada, compétences sur lesquelles sont basés les programmes d'études en sciences infirmières. De nombreuses ressources préparatoires pour les étudiantes et étudiants sont offertes sur les sites Web des organismes de réglementation et du NCSBN, y compris les [plans d'examen](#) et de l'information sur les [examens adaptatifs informatisés](#), format de l'examen NCLEX.

Que se passe-t-il lorsqu'une étudiante ou un étudiant échoue à l'examen?

Dans la plupart des provinces et territoires, on accorde trois tentatives à l'examen. Au premier échec, la personne reçoit de l'information sur sa performance dans chaque domaine évalué par l'examen. Elle peut ensuite utiliser cette information pour dresser un plan d'études qui se concentre sur les domaines de l'examen où sa performance a été insuffisante. Elle peut aussi consulter les [ressources sur l'examen](#) sur le site Web du NCSBN.

Quelles informations ont été fournies au personnel enseignant et aux écoles?

Les organismes de réglementation du Canada ont annoncé la transition au NCLEX en 2011, donnant ainsi aux programmes de formation infirmière trois ans pour se préparer au lancement de l'examen le 1^{er} janvier 2015. Tout au long de cette période, le personnel enseignant a eu accès à plusieurs ressources par l'entremise des organismes de réglementation et du NCSBN afin de lui donner l'information nécessaire pour préparer les étudiantes et étudiants à l'examen, dont : des webinaires, une foire aux questions régulièrement mise à jour, un bulletin trimestriel sur le NCLEX, une série de conférences organisée par le NCSBN, et des liens vers les ressources du NCSBN comme les [plans d'examen](#), de l'information au sujet des [examens adaptatifs informatisés](#) et un cours en ligne intitulé [Understanding the NCLEX](#).

Que fait-on pour veiller à ce que l'examen continue à satisfaire aux normes, à la terminologie et aux procédures en vigueur au Canada?

Des infirmières canadiennes des 10 provinces et territoires qui utilisent l'examen ont participé à l'élaboration du NCLEX actuel. Leur participation à sa révision se poursuivra pour assurer un examen qui répond aux besoins des candidates et candidats du Canada et qui ne contient aucun biais.